



Charte d'utilisation et de modération de la page « Le Val d'Hazey » sur Facebook

La page Facebook

Facebook est un service en ligne sur Internet qui permet de publier et de partager des informations de nature différente (textes, photographies, liens, articles, affiches,...) à destination d'un large public.

L'outil Facebook permet également d'interagir entre « amis » ou « fans » sur toutes les publications en utilisant les commentaires.

« Aimer » ou « liker » la page Le Val d'Hazey suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées ci-dessous.

La page Facebook « Le Val d'Hazey » a pour objectif :

- De donner l'information locale en mettant en avant les actualités et les grands projets de la commune
- D'engager la conversation pour faire participer les habitants aux projets de la commune
- De créer une communauté conviviale au sein de la commune pour rapprocher les habitants et les acteurs de la ville

L'accès à la page « Le Val d'Hazey » est libre. Pour y accéder, l'internaute doit s'être inscrit au préalable sur le site Facebook.com en créant un compte, dans le respect des conditions définies par Facebook pour son fonctionnement.

L'utilisateur a la possibilité de pouvoir accéder au contenu de la page, ouvert pour tous, sans devoir s'abonner à la page pour consulter les informations.

Cette charte est destinée à tous les lecteurs de la page Facebook du Val d'Hazey. Chaque visiteur peut participer, à condition de respecter les règles élémentaires de courtoisie, de respect et l'ensemble des dispositions légales en vigueur. Pour permettre des échanges dans de bonnes conditions, chacun doit respecter les principes de la charte d'utilisation et de modération ainsi que les conditions d'utilisation du réseau social.

En interagissant avec la page « Le Val d'Hazey », les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités du site internet Facebook.



À tout moment, l'utilisateur abonné à la page peut se désabonner en cliquant sur le bouton « je n'aime plus » où « se désabonner ».

La modération de la page :

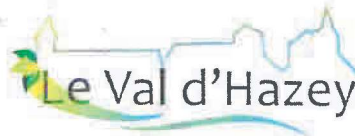
Le service communication de la commune, sous la surveillance et la responsabilité de l'Autorité Territoriale, assure l'administration et l'animation de la page Facebook.

A ce titre, il veille à la qualité des échanges. L'Autorité Territoriale se réserve la possibilité, selon le principe de modération a posteriori, de supprimer tous les commentaires ou publications qui seraient :

- Diffamatoires
- Abusifs
- Contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs
- Violents
- Racistes ou antisémites
- Une négation de crimes contre l'humanité
- Une apologie de crimes de guerres
- Injurieux ou grossiers
- Obscènes, pornographiques ou relevant du harcèlement
- Une attaque à caractère personnel à l'égard des femmes et hommes politiques et élu(e)s ou du personnel communal
- Une atteinte au respect de la vie privée
- Une incitation au piratage informatique
- Une utilisation à des fins commerciales
- A caractère politique
- Le prosélytisme (ex. : mise en avant d'un parti politique ou d'une religion)
- L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples
- La diffusion de coordonnées personnelles, à caractère privé
- Les atteintes au droit à l'image, au respect de la vie privée et aux droits d'auteur
- Les contenus sans aucun lien avec l'article de référence

Mais aussi, de façon non exhaustive, les commentaires publiés sur la page du Val d'Hazey ne peuvent en aucun cas comprendre les éléments suivants :

- Les contenus de sites web accessibles uniquement par abonnement payant
- Les fréquences d'interventions excessives nuisant à la participation équitable de tous
- Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image, au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.



Quelques bonnes pratiques à adopter :

- Veillez à ce que les commentaires que vous publiez correspondent bien au sujet de discussion.
- Exprimez-vous dans un langage clair et compréhensible par le plus grand nombre. N'abusez pas des abréviations, du langage SMS et des majuscules car TROP DE MAJUSCULES DONNENT LE SENTIMENT QUE VOUS CRIEZ !!
- Évitez de dupliquer les contenus que vous publiez, afin de ne pas « spammer » la page et ses utilisateurs.
- Cette page est un espace d'échanges et de partages. Évitez donc de perdre votre temps et votre énergie avec des "trolls" ou des discussions stériles.
- Citez vos sources et vérifiez les informations que vous relayer pour ne pas participer à la propagation de rumeurs.
- Exprimez-vous poliment. Les insultes, l'agressivité et la provocation sont bannies de cette page.

Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Afin que le débat suscité par les publications soit riche, les internautes sont invités à débattre à l'aide d'arguments de fond et non d'invectives. Le modérateur de la page se réserve le droit de supprimer tout commentaire n'ayant aucun lien avec le sujet abordé. La page Facebook n'est qu'un support de communication au même titre que le site internet ou le bulletin municipal. Toute interpellation des services ou des élus doit donc être adressée à la mairie par courriel (contact@levaldhazey.fr) ou par courrier pour être redirigée vers les services compétents.

Responsabilité des administrateurs et des utilisateurs

L'Autorité Territoriale est la seule responsable du contenu des publications (textes, images, fichiers etc....) qu'elle met en ligne sur la page. Elle s'engage donc à respecter les mêmes règles que celles imposées aux utilisateurs et à ce que les contenus qu'elle publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient. Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page ne saurait en aucun cas engager la responsabilité des services de la Mairie du Val d'Hazey. Il appartient également à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page Facebook « Le Val d'Hazey ».

L'autorité territoriale se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page Internet du site Internet de la commune <https://levaldhazey.fr/>



Dans le cas du non-respect des règles et des dispositions légales, l'Autorité Territoriale se réserve le droit de modération (et suppression sans préavis) des commentaires.

Par ailleurs, veuillez trouver les conditions générales du réseau social Facebook : <https://www.facebook.com/legal/terms>

Le Val d'Hazey, le 04.02.2021

Le Maire,



Philippe COLLAS